

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Subventions à des associations pour l'organisation de Centres de Vacances et de Loisirs en 2017 et signature des conventions fixant les conditions et modalités de partenariat avec ces associations

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Depuis plusieurs années, la Ville de Nouméa soutient, dans le cadre du développement de sa politique en faveur de la jeunesse et des enfants de tous les quartiers, les organisateurs de Centres de Vacances et de Loisirs.

Elle permet aux structures de vacances et de loisirs, par la mise à disposition gracieuse des écoles, de bénéficier d'un cadre d'animation sécurisé et efficace, nécessaire à leur développement. Elle intervient financièrement auprès des familles les plus défavorisées par l'attribution de «bons vacances» par le biais du Centre Communal d'Action Sociale. Afin de renforcer sa politique sociale en direction des familles financièrement les plus fragiles, elle attribue une participation financière complémentaire aux associations organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs déclarées auprès des instances administratives compétentes, en prenant en charge des enfants issus de familles aux revenus modestes les mercredis après-midi («mercredis loisirs»).

Le secteur des vacances et des loisirs ne relevant pas de la compétence municipale, la Ville marque ainsi son intérêt pour la jeunesse de tous les quartiers. Elle intervient financièrement de façon significative et volontaire, dans la prise en charge des jeunes enfants issus des quartiers, en permettant de diminuer le coût des activités pour l'ensemble des familles résidant à Nouméa. Le montant de la participation financière globale de la Ville aux Centres de Vacances et de Loisirs s'inscrit dans le cadre d'un budget annuel d'environ 135.000.000 F/CFP, comprenant l'aide à la régulation du tarif aux familles.

La contribution financière de la Ville de Nouméa est octroyée à chaque association par le biais d'une convention individuelle qui précise le montant à verser à chacune pour l'année 2017. Le calcul de la participation financière à attribuer à chaque association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs repose sur une clé de répartition calculée en fonction du nombre d'inscriptions Jour/enfant enregistrées par chaque formation pendant les vingt-quatre mois précédents le 30 juin de l'année en cours soit 33.000.000 F/CFP qui seront distribués sous la forme de subventions annuelles en fonction d'une clé de répartition et 37.300.000 F/CFP sous la forme de bons d'aides aux vacances par le biais de son Centre Communale d'Action Sociale soit 25.300.000F/CFP du CCAS et 12.000.000F/CFP du SVQ à la demande des associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs.

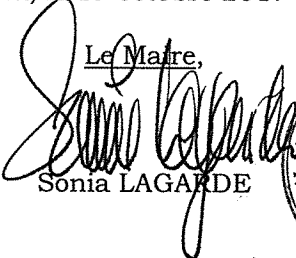
Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes correspondant à un montant total de 33.000.000 F / CFP aux associations ci-après pour l'organisation de centres de vacances et de loisirs pour l'année 2017 :

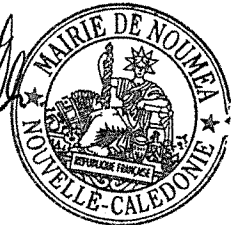
- 6.325.062 F/CFP à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF),
- 136.600 F/CFP à l'Association Jeunesse en Couleur,
- 4.955.405 F/CFP à l'Association les Villages de Magenta,
- 5.175.550 F/CFP à l'Association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT),
- 6.229.930 F/CFP à l'Association Ecole de Sports et de Loisirs (ESL),
- 332.962 F/CFP à l'Association Ensemble Pour la Jeunesse (EPLJ),
- 6.038.599 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- 759.989 F/CFP à l'Association La Tribu des Vacanciers,
- 816.855 F/CFP à l'Association Port Moselle Loisirs,
- 198.344 F/CFP à l'Association des Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie,
- 2.030.704 F/CFP à l'Association Sports Eveil Attitude (SEA).

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions pour un montant total de 33.000.000 F/CFP et d'habiliter le Maire à signer les conventions correspondantes avec les associations susmentionnées.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE CENTRES DE VACANCES
ET DE LOISIRS POUR 2017**

Prévision budget 2017 : 33 000 000 F
 Prévision d'attribution BP 2017 du service : 33 000 000 F
 Montant disponible après attribution : 0 F

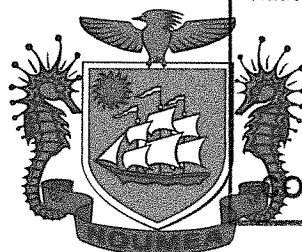
LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation Psdt: Sylvianne SWERTVAGHER	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs, ainsi que de formations BAFA, BAFD	1974	6.325.062F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Calédonienne pour la Formation et l'Animation en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 6.325.062F F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	6.325.062F
Association Jeunesse en Couleur Psdt: Didier TAURU	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	136.600F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Jeunesse en Couleur en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 136.600F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	136.600F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Les Villages de Magenta Psdt: Nadine FONTENELLE	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs, ainsi que de formations BAFA, BAFD.	1997	4.955.405F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Village de Magenta en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 4.955.405F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	4.955.405F
Association Périscolaire d'Animation par le Sport (PASPORT) Psdt: Hervé GUENEAU	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs.	2006	5.175.550F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Périscolaire d'Animation par le Sport en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 5.175.550 F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	5.175.550F
ECOLE SPORTS ET LOISIRS Psdt: Stéphane DENIS	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	6.229.930F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Ecole des Sports et Loisirs en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 6.229.930F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	6.229.930F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
ENSEMBLE POUR LA JEUNESSE Psdt: Thierry LEBERRE	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2007	332.962F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Ensemble Pour la Jeunesse en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 332.962F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	332.962F
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES Psdt: Pierre WELEPA	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	1957	6.038.599F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Fédération des Œuvres Laïques en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 6.038.599F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	6.038.599F
LA TRIBU DES VACANCIERS Psdt: Lysiane FACON	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2006	759.989F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association la Tribu des Vacanciers en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	759.989F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
PORT MOSELLE LOISIRS Psdt: Nathalie SARIJOEN	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	816.855F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Port Moselle Loisirs en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 816.855F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	816.855F
SCOUTS ET GUIDES DE NOUVELLE CALEDONIE Psdt: Eric BACKES	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2012	198.344F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 198.344F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	198.344F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
SPORTS EVEIL ATTITUDE Psdt: Steeve OLSEN	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2011	2.030.704F	Province Sud, autres non communiqués	La Ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Sport Eveil Attitude en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2017, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 2.030.704F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	2.030.704F
TOTAUX			33.000.000F			33.000.000F



16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

810

P

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	41	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants (9 procurations)	:	50	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Germaine NEWEDOU		

SORTIE DE :**M. Charles ERIC**

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/870

attribuant des subventions à des associations pour l'organisation de Centres de Vacances et de Loisirs en 2017 et autorisant la signature des conventions afférentes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/731 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits du droit commun, est autorisée l'attribution de subventions à onze associations pour l'organisation d'un Centre de Vacances et de Loisirs et pour un montant de 33.000.000 F/CFP répartis de la manière suivante :

- 6.325.062 F/CFP à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF),
- 136.600 F/CFP à l'Association Jeunesse en Couleur,
- 4.955.405 F/CFP à l'Association les Villages de Magenta,
- 5.175.550 F/CFP à l'Association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT),
- 6.229.930 F/CFP à l'Association Ecole de Sports et de Loisirs (ESL),
- 332.962 F/CFP à l'Association Ensemble Pour la Jeunesse (EPLJ),
- 6.038.599 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- 759.989 F/CFP à l'Association La Tribu des Vacanciers,
- 816.855 F/CFP à l'Association Port Moselle Loisirs,
- 198.344 F/CFP à l'Association des Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie,
- 2.030.704 F/CFP à l'Association Sports Eveil Attitude (SEA).

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec les président(e)s des associations listées ci-dessus, les conventions encadrant les conditions de versement des subventions, entre les associations organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs et la Ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

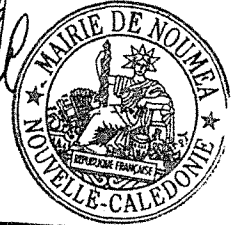
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL (C.P.A.)	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

et notifié le **17 NOV. 2017**
et / ou publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.

Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances